



le Grand **Autunois** Morvan

ANNEXE

RAPPORT SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Séance du Conseil communautaire du **9 avril 2024**

1.Introduction

Conformément à l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux budgets primitifs et aux comptes administratifs de la communauté de communes.

Le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 précise les modalités de mise en ligne de ces informations des collectivités territoriales auprès du public : les documents d'informations budgétaires et financières doivent être mis en ligne sur le site internet dans un délai d'un mois à compter de l'adoption en conseil communautaire, dans les conditions garantissant leur accessibilité intégrale sous un format non modifiable et leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant. Ils doivent être accessibles gratuitement et facilement par le public.

Ce rapport présente les principales informations et évolutions des budgets primitifs 2024 du Budget principal de la communauté de communes et des Budgets annexes salle événementielle, service public de l'assainissement non collectif, abattoir, immeubles productifs de revenus, aéroport, zones d'activités économiques, Salle Jean-Genet et GEMAPI.

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes. Chaque section (fonctionnement et investissement) doit être équilibrée, tant pour le budget principal que pour les huit budgets annexes, conformément aux exigences du cadre légal de la comptabilité publique.

Le budget primitif respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, la Présidente ordonnateur est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget est bâti selon la norme M57 désormais obligatoire au 01/01/2024 pour le budget principal, ainsi que les budgets annexes salles événementielles, immeubles productifs de revenus, zones d'activités économiques, Jean Genet, et GEMAPI.

La structure d'un budget primitif comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'un volet dépenses et d'un volet recettes. À l'intérieur de chaque volet, il existe des chapitres, qui

correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

A. La section de fonctionnement regroupe les opérations courantes :

a) Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :

- Les charges à caractère général (contrats de prestation de service, fluides, énergie, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures, coût du traitement des déchets ...) ;
- Les charges de personnel ;
- Les charges financières liées à la dette ;
- Les atténuations de produits qui correspondent principalement au reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire du SIRTOM de Chagny ;
- L'autofinancement (solde excédentaire de la section de fonctionnement) ;
- Les dotations aux amortissements, provisions...

b) Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :

- Impôts et taxes notamment cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation des résidences secondaires, taxes foncières bâtie et non bâtie et taxe sur la valeur ajoutée en remplacement de la part principale de la taxe d'habitation, de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la taxe des séjours et l'attribution du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales ;
- Dotations de l'Etat et différents partenaires ;
- Produits des services intercommunaux (piscine, accueil de loisir, cantine ...) ;
- Produits des locations des biens immobiliers de la communauté.

B. La section d'investissement retrace les opérations patrimoniales et comporte :

a) En dépenses :

- Construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, acquisitions de matériels durables, véhicules...
- Remboursement du capital de la dette, les travaux réalisés en régie...

b) En recettes :

- Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement, les emprunts nouveaux, les subventions reçues,
- L'autofinancement de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements...

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 26 mars 2024 a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel est élaboré le budget 2024. Il a posé les bases à partir desquelles nous avons pu construire le budget, à savoir :

- Poursuivre ses investissements pour maintenir en état et rénover le patrimoine existant. Cette action se traduira également par la réalisation d'investissements permettant de réaliser des économies de fonctionnement tout en étant axé sur le développement durable ;
- S'assurer de la soutenabilité de la dette à long terme. Les résultats de l'analyse rétrospective qui viennent d'être présentés mettent en avant une capacité de recours à l'emprunt extrêmement réduite à marges de manœuvre constantes ;
- Maintenir une politique de stabilité fiscale et d'optimisation des recettes ;
- Ces orientations seront complétées d'une réflexion globale en matière de services rendus à la population sur le territoire communautaire et du rôle de chacune des communes membres. L'objectif principal est d'aboutir à un dégagement de marges de manœuvre durables au cours de l'exercice 2024 conformément à la recommandation de la CRC permettant à la communauté de redresser sa situation et d'affirmer son rôle notamment en matière de développement économique du territoire. Les décisions prises constitueront les mesures du prochain pacte financier et fiscal de solidarité et de confiance au cours de l'exercice 2024.

2.Présentation générale de l'équilibre de l'ensemble des budgets :

Pour l'exercice 2024, l'équilibre agrégé des neuf budgets s'établit en dépenses et en recettes à 53 700 878,36 € répartis comme suit :

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total Prévisions
Budget principal	36 892 215,20	9 083 474,38	45 975 689,58
Budget annexes	3 566 519,45	4 158 669,33	7 725 188,78
Salles évènementielles	756 132,00	441 295,19	1 197 427,19
GEMAPI	491 375,79	607 511,25	1 098 887,04
Immeubles productifs de revenus	847 177,16	675 971,00	1 523 148,16
Assainissement non collectif	363 017,87	138 257,28	501 275,15
Salle Jean-Genet	249 541,00	67 824,44	317 365,44
Abattoir	456 996,51	891 850,23	1 348 846,74
Aérodrome	64 380,00	51 053,16	115 433,16
Zones d'activités	337 899,12	1 284 906,78	1 622 805,90
Ensemble des budgets villes	40 458 734,65	13 242 143,71	53 700 878,36

3.La structure du budget principal :

➤ **Présentation de la section de fonctionnement**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	9 363 174,00	0,00	9 902 724,10	9 902 724,10	9 902 724,10
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	14 046 450,00	0,00	15 052 540,00	15 052 540,00	15 052 540,00
014	Atténuations de produits	951 932,00	0,00	988 539,00	988 539,00	988 539,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	4 670 911,25	0,00	5 624 922,88	5 624 922,88	5 624 922,88
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		29 032 467,25	0,00	31 568 725,98	31 568 725,98	31 568 725,98
66	Charges financières	313 000,00	0,00	352 500,00	352 500,00	352 500,00
67	Charges spécifiques (3)	17 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	15 800,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		29 378 267,25	0,00	31 931 225,98	31 931 225,98	31 931 225,98

023	Virement à la section d'investissement (4)	2 637 144,48		3 394 967,22	3 394 967,22	3 394 967,22
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 440 945,00		1 566 022,00	1 566 022,00	1 566 022,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 078 089,48		4 960 989,22	4 960 989,22	4 960 989,22

TOTAL	33 456 356,73	0,00	36 892 215,20	36 892 215,20	36 892 215,20
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	36 892 215,20
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	143 660,00	0,00	143 660,00	143 660,00	143 660,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 909 727,00	0,00	3 087 184,00	3 087 184,00	3 087 184,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	10 285 400,00	0,00	10 302 975,00	10 302 975,00	10 302 975,00
731	Fiscalité locale	11 923 000,00	0,00	12 350 428,00	12 350 428,00	12 350 428,00
74	Dotations et participations (3)	4 431 893,00	0,00	4 710 313,80	4 710 313,80	4 710 313,80
75	Autres produits de gestion courante (3)	19 574,00	0,00	6 260,00	6 260,00	6 260,00
Total des recettes de gestion courante		29 713 254,00	0,00	30 600 820,80	30 600 820,80	30 600 820,80
76	Produits financiers	0,00	0,00	807,00	807,00	807,00
77	Produits spécifiques (3)	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	15 800,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		29 746 054,00	0,00	30 601 627,80	30 601 627,80	30 601 627,80

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	349 373,00		219 859,00	219 859,00	219 859,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		349 373,00		219 859,00	219 859,00	219 859,00

TOTAL	30 095 427,00	0,00	30 821 486,80	30 821 486,80	30 821 486,80
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 070 728,40
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	36 892 215,20
--	----------------------

➤ **Présentation de la section d'investissement**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	564 200,00	613 662,76	1 330 440,22	1 330 440,22	1 944 102,98
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	513 000,00	492 827,17	338 500,00	338 500,00	831 327,17
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	2 830 603,00	1 426 689,57	2 331 380,00	2 331 380,00	3 758 069,57
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	606 000,00	280 505,66	318 375,00	318 375,00	598 880,66
Total des dépenses d'équipement		4 513 803,00	2 813 685,16	4 318 695,22	4 318 695,22	7 132 380,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 602 500,00	0,00	1 708 635,00	1 708 635,00	1 708 635,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 602 500,00	0,00	1 708 635,00	1 708 635,00	1 708 635,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 116 303,00	2 813 685,16	6 027 330,22	6 027 330,22	8 841 015,38
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	338 567,00		219 859,00	219 859,00	219 859,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		22 600,00	22 600,00	22 600,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		338 567,00		242 459,00	242 459,00	242 459,00

TOTAL	6 454 870,00	2 813 685,16	6 269 789,22	6 269 789,22	9 083 474,38
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00				
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 083 474,38				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	959 228,00	947 774,63	386 200,00	386 200,00	1 333 974,63
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 340 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 299 228,00	947 774,63	886 200,00	886 200,00	1 833 974,63
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	481 131,67	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	784 119,95	784 119,95	784 119,95
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	18 194,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		499 325,67	0,00	1 184 119,95	1 184 119,95	1 184 119,95
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 798 553,67	947 774,63	2 070 319,95	2 070 319,95	3 018 094,58
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 637 144,48		3 394 967,22	3 394 967,22	3 394 967,22
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 440 945,00		1 566 022,00	1 566 022,00	1 566 022,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		22 600,00	22 600,00	22 600,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 078 089,48		4 983 589,22	4 983 589,22	4 983 589,22

TOTAL	6 876 643,15	947 774,63	7 053 909,17	7 053 909,17	8 001 683,80
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 081 790,58				
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 083 474,38				

➤ **Les engagements pluriannuels de la section de fonctionnement**

La communauté poursuivra l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dite de Renouveau Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville d'Autun. En raison de la Covid-19, aucune dépense n'a eu lieu en 2020 et en 2021. Seule l'ingénierie a été payée et très peu d'aides aux travaux ont été versées en 2022. Les crédits de paiement s'étalent sur 5 ans (de 2021 à 2025) et se décomposent de la façon suivante :

EN EUROS	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Aides à la rénovation des logements							
Aides aux travaux	0	0	3.052,05	11.979,57	100.000	384.968,38	500.000
Ingénierie							
<u>Tranche ferme</u>							
Montant global TTC	0	135 463,20	135 463,20	135 463,20	135 463	135 463,40	677.316
<u>Tranche optionnelle</u>							
Montant global TTC	0	0	0	0	53.052	262.596,00	315.648
<u>Marché global</u>							
Mont global du marché TTC	0	135.463,20	135.463,20	135.463,20	188.515€	398.059,40	992.964
Coût global de l'opération							
Coût global de l'opération TTC	0 €	135.463,20	138.515,25	147.442,77	288.515	783.027,78 €	1.492.964 €

Les aides versées par l'ANAH et la Caisse des Dépôts et Consignations permettront de réduire le coût global de l'opération de 568 516€.

➤ **Les engagements pluriannuels de la section d'investissement**

La CCGAM poursuivra les travaux de mise à niveau des bâtiments et équipements des lieux de lecture publique via l'AP/CP mise en œuvre depuis 2015 qui a également permis de réaliser les travaux de construction de la bibliothèque multimédia à Autun et son aménagement. Le montant des investissements prévus pour 2024 s'établit à 30 040,22€.

➤ **Les engagements pluriannuels de la section d'investissement**

Pour 2024, il est prévu un maintien du niveau de la pression fiscale communautaire. Ainsi, les taux communautaires s'appliqueront aux niveaux suivants :

- Cotisation foncière des entreprises : 26,76% ;
- Taxe d'habitation : 13,39% ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,37% ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 6,79% ;
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (hors SIRTOM) : 12,20% ;
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères SIRTOM (part fixe) : 9,63% ;
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères SIRTOM (part variable) : 0,025 €/litre.

➤ **Les dépenses d'investissement par service :**

Les crédits nouveaux pour les projets "renouvellement" : 3 950 155 €.

* Voirie :

- 500 000 € pour le programme 2024 de travaux sur les voiries intercommunales.

* Urbanisme :

- 420 000 € pour le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Sites Patrimoniaux Remarquables, pour le PLUI et la modification du SCOT.

* Déchets :

- 138 000 € pour l'acquisition de bacs et bornes, pour l'aménagement de points de regroupement et pour des travaux pour l'enregistrement des usagers à la déchetterie.
- 270 000 € pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères.

* Bâtiments communautaires :

- 175 080 € pour des aménagements extérieurs (enrobés et barrières), des petits travaux au Domaine du Curier, des aménagements au COSEC d'Epinaç, l'acquisition de petits matériels portatifs.

* Pôle matériels :

- 8 400 € pour l'acquisition de 2 vélos électriques de veille de voie verte et pour des déplacements Autun.

* Equipe verte :

- 346 800 € pour des travaux voie verte pour le tronçon Dinay – Thury et pour le pont centre d'Epinaç et de la signalétique pour les randonnées et véloroute.

* Aire de grand passage

- 18 000 € pour une clôture et un portail sur l'aire de grand passage.

* Restauration scolaire :

- 75 554 € pour de l'agencement au restaurant scolaire d'Autun, l'acquisition d'un véhicule frigorifique style trafic, l'installation d'une nouvelle plonge à la cantine Antoine Clément et des achats de matériels de cuisine.

* Affaires scolaires :

- 15 000 € pour l'achat de mobilier scolaire.

* Services périscolaires :

- 15 000 € pour le remplacement de matériel informatique obsolète.

* Centre Nautique :

- 690 000 € pour l'étude AMO, la mise en sécurité électrique de l'accueil et la tranchée pour la fibre.

* Conservatoires de musique :

- 15 000 € pour l'achat de partitions et d'instruments.

* Bibliothèques – Fonds anciens :

- 5 000 € pour l'achat de mobiliers et l'informatique.

* Informatique - Téléphonie :

- 108 000 € pour l'achat de matériels informatiques, de licences, de logiciels et de téléphones portables.

* Administration Générale :

- 1 030 571 € pour faire face à d'éventuels surcoûts d'autres opérations et au lancement de travaux de la piscine.

* Pôle Prévention et entretien :

- 12 450 € pour l'achat de mobiliers ergonomiques et pour le renouvellement de sièges administratifs et 800 € pour l'achat d'un gros aspirateur.

* Pôles :

- 6 500 € pour la mise en réseau du pôle Etang sur Arroux.

* Pôle développement durable :

- 100 000 € pour des frais d'études.

4.Eléments complémentaires : Les ratios du budget primitifs du budget principal

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	866.9347
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	821.2099
3	Dépenses d'équipement brut / population	109.1832
4	Encours de dette / population (2) (3)	478.1489
5	DGF / population	65.9286
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	47.17%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	111.22%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	13.30%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	58.22%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-5.57%

Le niveau des ratios susmentionnés est à prendre avec précaution lors de la présentation du budget primitif. En effet, les montants prévus de charge peuvent tenir compte d'éventuels aléas alors que le niveau des recettes est communément arrêté avec prudence.

A titre d'information, il est fourni ci-dessous les niveaux 2023 du compte administratif

	Valeurs	Moyenne de la strate 2022
Dépenses réelles de fonctionnement / population	776,53	349
Produit des impositions directes/ population	176,26	201
Recettes réelles de fonctionnement/ population	825,13	420
Dépenses d'équipement brutes/ population	93,67	89
Encours de dette/ population	475,41	208
DGF/ population	64,18	49
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	0,49	41
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	0,99	0
Dépenses d'équipement brutes/ recettes réelles de fonctionnement	0,11	88
Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	0,58	21